

Règlements Fédéraux 2018-2019

Changement concernant le département

Nouveauté 1 : Toutes compétitions - Coaching

« Les joueurs peuvent recevoir des conseils à tout moment sauf pendant les échanges, à condition que cela n'affecte pas la continuité du jeu (3.4.4.1); si une personne autorisée donne des conseils illégalement, l'arbitre doit brandir un carton jaune pour l'avertir qu'une autre faute de même nature entraînera son éviction de l'aire de jeu. »

Les joueurs pourront donc être coachés entre les points, tant que ça ne gêne pas la continuité du jeu.

Nouveauté 2 : Championnat par Equipes – Feuille de rencontre

Toutes les feuilles de rencontre devront être signées au recto et au verso, même s'il n'y a pas de réclamation, réserve ou carton.

Nouveauté 3 : Championnat par équipes – Journée des titres

« A l'issue du déroulement des poules, une "journée des titres" et ou de barrages peuvent être organisées. Ne peuvent disputer les titres que des joueurs ayant participé à au moins deux rencontres dans la phase précédente dans cette équipe et qualifiés pour cette équipe. »

Cette nouveauté reprend un article déjà existant dans notre règlement départemental.

Nouveauté 4 : Critérium Fédéral - Abandon

« Tout joueur ne disputant pas une partie (~~autre que la première partie~~) comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie de classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui reste(nt) à disputer et marque les points en fonction de la place obtenue.

~~Tout joueur ne disputant pas sa première partie du tableau pour lequel il est qualifié à l'issue des poules marque 0 point pour le tour considéré.~~

Nouveauté 5 : Critérium Fédéral - Forfait

« Pour un 1er forfait, excusé et justifié entrant dans la liste des absences à justifier définie par la commission sportive compétente, le joueur est maintenu dans la division. Pour les autres forfaits excusés, le joueur descend d'une division. Pour un 1er forfait non excusé, le joueur est exclu de l'épreuve pour la saison. Pour un 2ème forfait, si le 1er forfait était excusé et justifié, le joueur descend d'une division, sinon il est exclu de l'épreuve. Cette disposition ne s'applique pas à la nationale 1. »